Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202682-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 7 juillet 2026

N° 2026/82

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, Mme MIRA, M. ANGER, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : M. DESTAYS, Mme NOEL, M. DUGUE, M. GUERIN

Procurations : de Mme NOEL à M. DEWASMES ; de M. GUERIN à Mme ALIX DRUAIS ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

9 - Objet : Renouvellement d'une mutuelle de santé communale – convention de partenariat avec l'assureur AXA

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la santé publique,
Vu le code de la mutualité,
M. le Maire expose qu'il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de partenariat afin de pouvoir autoriser la société AXA à maintenir une mutuelle santé communale avantageuse pour les habitants de Vieux-Vy-sur-Couesnon.

La commune servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière pour elle.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260707-DEL202682-DE

Le partenariat entre la commune et l'assureur AXA est formalisé dans le cadre d'une convention conclue pour une année renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le principe de renouveler le partenariat entre la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon et l'assureur AXA dans le but de faciliter l'accès aux habitants de Vieux-Vy-sur-Couesnon qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale.
- Approuve le choix de l'assureur AXA comme organisme de mutuelle communale pour la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon,
- Approuve les termes de la convention de partenariat entre la commune et AXA
- Autorise M. le Maire à signer tout document afin d'exécuter ce renouvellement

ADOPTÉ : 13 voix POUR

A Vieux-Vy-sur-Couesnon,
Le 7 juillet 2026

Le Maire,
Pascal DEWASMES

